

Le comté d'Yamaska.

Division électorale :

S. R. P. Q. Titre 1er, ch. 2. s. 2. Art. 64.

Le comté d'Yamaska est borné au nord-est, par le comté de Nicolet ; au nord-ouest, par le lac St-Pierre et la baie de Lavallière ; au sud-ouest, par les comtés de Richelieu et Bagot ; et au sud-est, par les comtés de Bagot et Drummond.

Ce comté, ainsi borné, comprend l'établissement des Abénakis, la paroisse de St-Michel d'Yamaska qui renferme le village de St-Michel, et les paroisses de St-David de Guir, St-Guillaume d'Upton, St-François du Lac, St-Pie de Guir, St-Bonaventure d'Upton, St-Thomas de Pierreville, St-Elphège, St-Antoine de la Baie du Febvre et St-Zéphirin de Courval. S. R. B. C., c. 75, s. 1, § 19; 36 V., c. 37, s. 1; 49-50 V., c. 54 et 49-50 V., c. 96, s. 5.

Comté municipal :

Comprend : Le comté d'Yamaska.

S. R. P. Q. Titre 1er, ch. 2. s. 6. Art. 73.

N. B. Le comté comprend les municipalités suivante telles qu'actuellement bornées et limitées savoir :

The county of Yamaska.

Electoral division :

R. S. P. Q. Title 1st. ch. 2. s. 2. Art. 64.

The county of Yamaska is bounded on the north-east, by the county of Nicolet; on the north-west, by Lake St. Peter and the bay of Lavallière; on the south-west by the counties of Richelieu and Bagot; and on the south-east, by the counties of Bagot and Drummond.

The county, so bounded, comprises the establishment of the Abenakis, the parish of St. Michel d'Yamaska which includes the village of St. Michel, and the parishes of St. David de Guir, St. Guillaume d'Upton, St. François du Lac, St. Pie de Guir, St. Bonaventure d'Upton, St. Thomas de Pierreville, St. Elphège, Ste. Antoine de la Baie du Febvre and St. Zéphirin de Courval. C. S. L. C., c. 75, s. 1 § 19; 36 V. c. 37, s. 1; 49-50 V. c. 54, s. 1; 49-50 V., c. 96, s. 5.

Municipal county :

Comprises : The county of Yamaska.

R. S. P. Q. Title 1st. ch. 2. s. 6. Art. 73.

N. B. The county comprises the following municipalities as actually bounded and abutted, to wit :

Villages.

Pierreville, St-Michel d'Yamaska.

Paroisses.—Parishes.

St-Antoine de la Baie du Febvre, St-Bonaventure d'Upton, St-David de Guir, St-Elphège, St-François du Lac, St-Guillaume d'Upton, St-Michel d'Yamaska, Ste-Pie de Guir, St-Thomas de Pierreville, St-Zéphirin de Courval.

Chef-lieu : St-François du Lac.